

# Formation Référent santé-sécurité au travail – Salarié désigné compétent (SDC)

Faites de votre référent santé-sécurité un véritable acteur de la prévention : donnez-lui les méthodes et les outils nécessaires pour identifier les risques, contribuer au DUERP et piloter des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail.

Présentiel et/ou Distanciel  
(Dates ou Participants) -

## Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

1. **Disposer d'un référent santé-sécurité opérationnel**, capable d'accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention des risques professionnels.
2. **Structurer et renforcer l'organisation de la prévention** en définissant clairement les missions, les moyens et le périmètre d'intervention du référent.
3. **Améliorer la qualité du DUERP et du plan d'actions**, grâce à une meilleure identification, évaluation et hiérarchisation des risques.
4. **Réduire les accidents du travail, les incidents et les situations dangereuses** par la mise en œuvre d'actions de prévention concrètes et adaptées.
5. **Développer une culture de prévention durable** en impliquant les salariés, l'encadrement, le CSE et les différents acteurs de la santé au travail.
6. **Améliorer les conditions de travail et préserver la santé des salariés**, tout en limitant les conséquences humaines, organisationnelles et financières des risques professionnels.
7. **Renforcer l'autonomie de l'entreprise** dans le suivi de ses obligations et dans le pilotage de sa démarche santé-sécurité.

## Les + métier

Formation référent santé-sécurité au travail à Lyon : maîtrisez l'évaluation des risques, le DUERP et le pilotage des actions de prévention.



### Public Visé

Cette formation s'adresse principalement :  
• aux salariés désignés compétents en santé et sécurité au travail ou pressentis pour exercer cette mission ;  
• aux référents santé-sécurité nouvellement nommés ou souhaitant renforcer leurs compétences ;  
• aux responsables et animateurs HSE, QHSE ou prévention ;  
• aux responsables d'établissement, responsables de site et membres de l'encadrement participant à la démarche de prévention ;  
• aux responsables des ressources humaines chargés du suivi de la santé et de la sécurité au travail ;  
• aux membres du CSE ou de la CSSCT amenés à collaborer avec le référent santé-sécurité ;  
• à toute personne chargée de contribuer à l'évaluation des risques, au DUERP et au suivi des actions de prévention.  
Cette formation est adaptée aux entreprises de toutes tailles et à tous les secteurs d'activité. Les études de cas peuvent être contextualisées selon les risques professionnels rencontrés par les participants.



### Pré Requis

**Aucun prérequis réglementaire n'est exigé pour suivre cette formation.**  
Il est toutefois recommandé :

- d'être désigné, ou pressenti pour être désigné, **référent santé-sécurité au travail / salarié compétent en prévention des risques professionnels** ;
- de connaître l'organisation générale et les principales activités de l'entreprise ;
- de comprendre et de s'exprimer en français afin de participer aux exercices et aux évaluations ;
- de disposer, lorsque cela est possible, du **DUERP**, du plan d'actions de prévention et de documents internes utiles afin de travailler sur des situations concrètes de l'entreprise.

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Définir le rôle, les missions et les limites d'intervention du référent santé-sécurité au travail ou salarié désigné compétent.  
Identifier les principales obligations réglementaires de l'employeur en matière de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels.  
Repérer et analyser les dangers et les situations de travail à risque au moyen d'observations, d'entretiens et d'outils adaptés.  
Participer à l'évaluation des risques professionnels ainsi qu'à la rédaction et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels — DUERP.  
Analyser un accident du travail, un incident ou une situation dangereuse afin d'en rechercher les causes et de proposer des mesures correctives.  
Élaborer, hiérarchiser et suivre un plan d'actions de prévention en appliquant les principes généraux de prévention.  
Communiquer et collaborer avec les acteurs internes et externes de la prévention, notamment l'employeur, les salariés, le CSE, le service de prévention et de santé au travail et les organismes de prévention.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : RSST-20260804

## Parcours pédagogique

### 1. Rôle du référent santé-sécurité au travail

- Cadre général de la prévention des risques professionnels ;
- missions du référent santé-sécurité ou salarié désigné compétent ;
- positionnement dans l'organisation de l'entreprise ;
- moyens nécessaires à l'exercice de la mission ;
- limites d'intervention et responsabilités respectives du référent et de l'employeur ;
- relations avec les salariés, l'encadrement, le CSE et les acteurs de la prévention.

### 2. Cadre réglementaire de la santé et de la sécurité au travail

- Obligations générales de l'employeur et des salariés ;
- principes généraux de prévention ;
- notions de danger, risque, exposition et dommage ;
- responsabilités civile et pénale ;
- principaux documents, registres et vérifications obligatoires ;
- rôle des organismes et services externes de prévention.

### 3. Identification des dangers et analyse des situations de travail

- Observation d'une situation réelle ou reconstituée ;
- repérage des dangers et des facteurs de risques ;
- prise en compte du travail réel et du travail prescrit ;
- recueil d'informations auprès des salariés ;
- identification des populations exposées ;
- utilisation d'une grille d'observation et d'analyse.

### 4. Évaluation des risques professionnels et DUERP

- Méthodologie d'évaluation des risques ;
- découpage de l'entreprise en unités de travail ;
- estimation de la gravité, de la fréquence et du niveau de maîtrise ;
- hiérarchisation des risques ;
- rédaction et mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- traçabilité et conservation des résultats ;
- articulation entre le DUERP et le plan d'actions de prévention.

### 5. Analyse des accidents, incidents et situations dangereuses

- Recueil des faits et des informations ;
- distinction entre faits, opinions et interprétations ;
- recherche des causes immédiates et profondes ;
- utilisation d'une méthode d'analyse, notamment l'arbre des causes ;
- formulation de mesures correctives et préventives ;
- suivi de la mise en œuvre des actions décidées.

### 6. Construction d'un plan d'actions de prévention

- Choix des mesures selon les principes généraux de prévention ;
- priorité donnée aux mesures de prévention collective ;
- définition des actions techniques, humaines et organisationnelles ;
- hiérarchisation des priorités ;
- désignation des responsables, des moyens et des échéances ;
- définition d'indicateurs de suivi ;
- évaluation de l'efficacité des actions engagées.

### 7. Animation et communication de la démarche de prévention

- Communication auprès des salariés et de l'encadrement ;
- préparation et conduite d'une visite sécurité ;
- sensibilisation aux comportements et aux pratiques de prévention ;
- traitement des remontées de situations dangereuses ;
- collaboration avec le CSE, le service de prévention et de santé au travail et les organismes de prévention ;
- développement d'une culture de prévention durable.

### 8. Mise en application et évaluation des acquis

- Études de cas adaptées à l'activité des participants ;
- analyse d'une situation de travail ;
- exercice d'évaluation et de hiérarchisation des risques ;
- contribution à la rédaction d'un DUERP ;
- analyse d'un accident ou d'un incident ;
- élaboration et présentation d'un plan d'actions ;
- évaluation finale des connaissances et des compétences acquises.

## Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques suivants :

- salle de formation adaptée au nombre de participants et au travail en sous-groupes ;
- ordinateur, vidéoprojecteur ou écran de présentation ;
- support de formation numérique ou papier remis aux participants ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : RSST-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr  
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes  
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

du partage d'expériences des participants ;

- **études de cas** portant sur l'identification des dangers, l'évaluation des risques et la mise à jour du DUERP ;
- **travaux individuels et en sous-groupes** pour favoriser l'analyse, la réflexion et la coopération ;
- **mises en situation professionnelles** : observation d'une situation de travail, analyse d'un accident ou d'un incident et proposition de mesures de prévention ;
- **exercices pratiques d'application** des principes généraux de prévention et de hiérarchisation des actions ;
- **analyse de documents d'entreprise**, lorsque ceux-ci sont disponibles : DUERP, plan d'action, fiches de poste, consignes, registres ou comptes rendus d'accidents ;
- **construction progressive d'outils opérationnels**, notamment grilles d'observation, fiches d'analyse et plan d'actions ;
- **évaluations formatives et corrections collectives** tout au long de la formation ;
- **retours personnalisés du formateur** afin de consolider les acquis et d'accompagner leur transfert en situation de travail.

## Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- contrôle de la présence et de la participation aux activités pédagogiques ;
- réalisation des exercices, études de cas et mises en situation prévus au programme ;
- traçabilité des évaluations réalisées en cours et en fin de formation ;
- remise d'une **attestation individuelle de fin de formation** précisant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- délivrance, le cas échéant, d'un **certificat de réalisation** à l'entreprise ou au financeur ;
- questionnaire de satisfaction complété par le participant à l'issue de la formation ;
- conservation des documents de suivi dans le dossier administratif et pédagogique de la session.

## Qualification Intervenant-e-s

Formateur-consultant spécialisé en prévention des risques professionnels et en santé-sécurité au travail, disposant d'une expérience opérationnelle en entreprise dans les domaines suivants : évaluation des risques professionnels et élaboration du DUERP ; analyse des situations de travail ; analyse des accidents, incidents et situations dangereuses ; construction et suivi de plans d'actions de prévention ; application de la réglementation en santé et sécurité au travail ; accompagnement des employeurs, référents santé-sécurité, membres du CSE et responsables HSE/QHSE. Il intervient maîtrise les méthodes d'animation pour adultes et adapte les études de cas aux activités et aux risques rencontrés par les participants. Il peut notamment être préventeur, responsable HSE/QHSE, consultant en prévention, intervenant en prévention des risques professionnels ou formateur spécialisé en santé-sécurité au travail, sous réserve de justifier des compétences et de l'expérience nécessaires.

- diaporama illustré présentant les principes réglementaires et méthodologiques ;
- documents et ressources de référence en santé et sécurité au travail ;
- exemples de DUERP, plans d'actions, fiches de poste, consignes de sécurité et documents de suivi ;
- grilles d'observation des situations de travail et outils d'identification des dangers ;
- matrices d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels ;
- études de cas, scénarios d'accidents, photographies et situations professionnelles reconstituées ;
- modèles de fiches d'analyse d'accident ou d'incident ;
- supports de travail permettant de construire un plan d'actions de prévention ;
- paperboard, tableau blanc et matériel de prise de notes ;
- questionnaires de positionnement, exercices d'application et questionnaire d'évaluation finale.

Lorsque la formation est réalisée en intra-entreprise, les documents et situations réelles de l'établissement peuvent être utilisés, sous réserve de leur mise à disposition et du respect de la confidentialité.

## Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- un **questionnaire de positionnement initial** permettant d'identifier les connaissances et les attentes du participant ;
- des **questions orales et mises en situation** pendant les séquences pédagogiques ;
- des **exercices pratiques d'identification et d'analyse des risques professionnels** ;
- une **étude de cas portant sur l'évaluation des risques et la mise à jour du DUERP** ;
- un **exercice d'analyse d'un accident, d'un incident ou d'une situation dangereuse** ;
- l'élaboration et la présentation d'un **plan d'actions de prévention hiérarchisé** ;
- un **questionnaire final d'évaluation des connaissances**, complété par une correction collective.

Les compétences sont évaluées à partir de critères définis par le formateur : pertinence de l'analyse, identification des dangers, application des principes généraux de prévention, choix des mesures de prévention et capacité à proposer un plan d'action adapté.

Une **attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs atteints est remise au participant, sous réserve de son assiduité et de sa participation aux évaluations.

## Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : Une salle de formation adaptée, suffisamment éclairée, chauffée ou ventilée et dimensionnée en fonction du nombre de participants ; Des tables et des sièges permettant les travaux individuels et en sous-groupes ; Un vidéoprojecteur ou un écran de diffusion, avec les connectiques nécessaires, ainsi qu'un tableau blanc ou un paperboard ; Une alimentation électrique accessible et, lorsque cela est nécessaire, une connexion Internet ; Un accès sécurisé aux locaux, postes de travail ou zones d'activité utiles aux exercices d'observation des situations de travail ; Des consignes d'accès, règles de sécurité et protocoles applicables dans l'établissement ; Des équipements de protection individuelle nécessaires en cas de visite ou d'exercice dans les zones de travail ; Dans la mesure du possible, les documents internes utiles à l'adaptation de la formation : DUERP, plan d'actions, fiches de poste, procédures, consignes de sécurité, registre des accidents, analyses d'incidents ou plans des locaux ; Un interlocuteur désigné pour présenter l'organisation de l'entreprise, ses activités et ses principaux risques professionnels. Des documents transmis sont utilisés uniquement à des fins pédagogiques, dans le respect de leur confidentialité. Ils peuvent être anonymisés par le client avant leur communication.

## Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de leurs besoins et de la compatibilité des aménagements avec les objectifs pédagogiques et les conditions de sécurité.

Afin de préparer les adaptations nécessaires, le participant ou l'entreprise est invité à signaler toute situation de handicap dès l'inscription. Le référent handicap d'EVINCEL étudie les besoins avec la personne concernée et peut notamment prévoir :

- l'adaptation des supports et des modalités pédagogiques ;
- l'aménagement du rythme, des horaires ou des temps de pause ;
- l'utilisation de supports numériques ou de documents adaptés ;
- l'accessibilité de la salle et des espaces de circulation ;
- l'adaptation des exercices, études de cas et modalités d'évaluation ;
- la mobilisation, si nécessaire, de partenaires ou de ressources spécialisées.

Pour une formation en intra-entreprise, le client veille à l'accessibilité des locaux et des zones utilisées pendant la formation. Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être mises en œuvre, EVINCEL accompagne le participant dans la recherche d'une solution appropriée.



### Durée

**14.00** Heures

**2**

Jours

### Effectif

2 à 10 participants

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : RSST-20260804



**Contactez-nous !**

**Le service Formation  
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898**

**Mail : [contact@evincel.fr](mailto:contact@evincel.fr)**

**EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69**

**Version : RSST-20260804**



**SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €**

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : [contact@evincel.fr](mailto:contact@evincel.fr) - Site web : [www.evincel.fr](http://www.evincel.fr)  
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes  
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427